



## Procédure pour harcèlement moral, menace physique etc

-----  
Par Apprentisalarie

Bonjour je suis apprenti de 24 ans j'ai subi du harcèlement moral et menace physique de la part d'autres salariés au sein de mon entreprise durant plusieurs mois j'en ai parlé à mon patron et envoyé un recommandé mais n'as rien fait pour apaiser la situation et n'en a rien a faire d'ailleurs. ils m'ont brisé ma scolarité et mon moral je me suis ensuite mis pendant 3 mois en arrêt maladie pour dépression, là je vais signer la rupture d'un commun accord que je puisse reprendre une activité mais je ne veux pas en rester là. je souhaite entamer des procédures contre l'entreprise et les deux salariés comment dois-je procéder ? déposer une plainte ? j'ai déjà rempli un dossier de demande d'aide juridictionnelle car je n'ai pas les moyens de me payer un avocat

Merci de votre aide

-----  
Par Zénas Nomikos

Bonjour,

je vous conseille de porter plainte au pénal.

Voici la procédure à suivre :  
[url=https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm[/url]

Je vous conseille de vous rapprocher d'une association de victimes d'infractions pénales.

Pour finir, voici :  
[url=https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/notion-interruption-totale-travail-droit-29251.htm]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/notion-interruption-totale-travail-droit-29251.htm[/url]

Bon courage et tenez bon.

-----  
Par Apprentisalarie

Bonsoir merci pour votre réponse